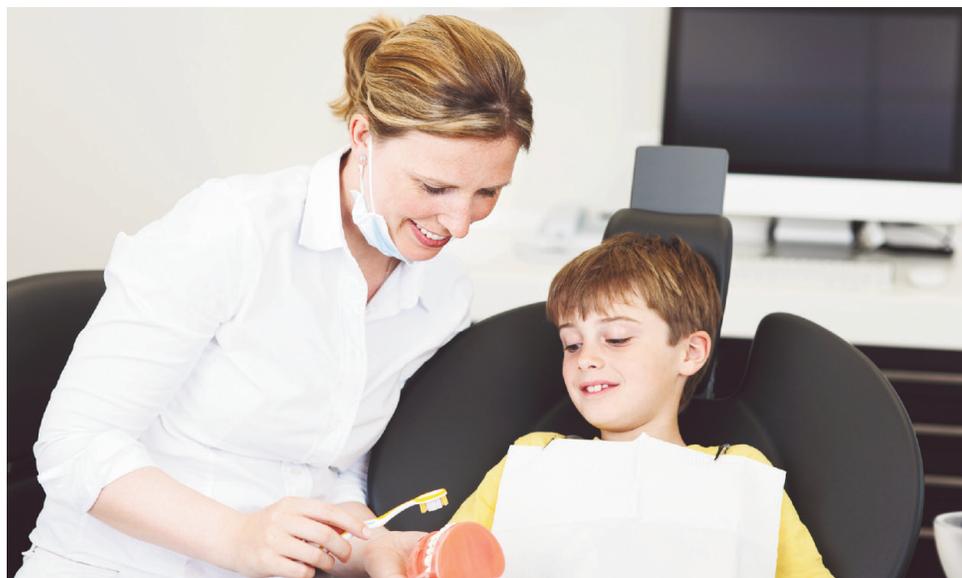
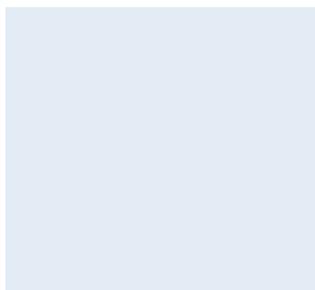
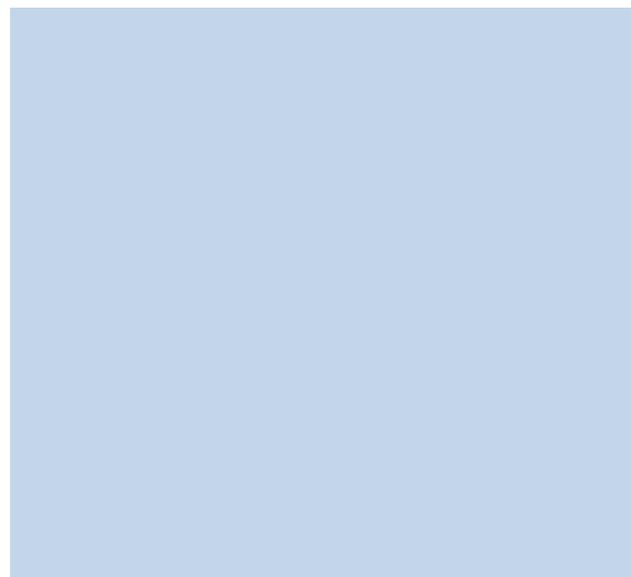


# Rapport annuel 2014-2015



## Mission de l'OHDQ

### *L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*

- Assure la **protection du public** en veillant à la **qualité** de l'exercice de la profession.
- Contribue sans cesse à l'**amélioration de la santé buccodentaire des Québécois** en s'assurant que les hygiénistes dentaires possèdent les **compétences pertinentes**.
- Soutient le leadership de ses membres en matière de **prévention et d'éducation** et encourage l'atteinte de l'**excellence** dans l'exercice de la profession.

## Vision

- L'amélioration continue de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé.
- L'accroissement de l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire auprès des personnes à besoins particuliers.
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire.
- La sensibilisation du public à l'importance de la qualité des actes posés par les hygiénistes dentaires et ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes.

## Valeurs

Les valeurs privilégiées pour la profession d'hygiéniste dentaire :

- rigueur
- empathie
- engagement
- interdisciplinarité
- cohérence
- respect

Montréal, le 24 mai 2015

**Monsieur Jacques Chagnon**  
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le quarantième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Stéphanie Vallée

Montréal, le 24 mai 2015

**Madame Stéphanie Vallée**  
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION  
DES LOIS PROFESSIONNELLES  
Ministère de la Justice  
Édifice Louis-Philippe-Pigeon  
1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le quarantième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Diane Duval, HD

Montréal, le 24 mai 2015

**Monsieur Jean Paul Dutrisac, président**  
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC  
800, place D'Youville, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le quarantième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Diane Duval, HD

## Conseil d'administration

| POSTES  | NOMS                                      | RÉGIONS   | ENTRÉE EN FONCTION  |
|---|---|---|---|
| Présidente  | Diane Duval, HD                           | Élue au suffrage universel des membres                        | Mai 2014  |
| Administrateurs   | Danielle Bonenfant, HD                    | Estrie et Montérégie  | Mai 2012  |
|   | Lina Duguay, HD                           | Lanaudière et Laurentides                                     | Mai 2012  |
|   | Ghislaine Clément, HD                     | Estrie et Montérégie  | Mai 2014  |
|   | Francine Demeules, HD                     | Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | Mai 2014  |
|   | Josée Desgagné, HD                        | Québec et Chaudière-Appalaches                                | Mai 2013<br>(démission 17 août 2014)<br>(à compter du 21 nov. 2014) |
|   | Danielle Arcand, HD                       | Québec et Chaudière-Appalaches                                | Mai 2014  |
|   | Mélanie Desmarais, HD                     | Québec et Chaudière-Appalaches                                | Mai 2012  |
|   | Franck Giverne, HD                        | Montréal et Laval   | (démission avril 2014)<br>Mai 2014                                  |
|   | Nicole Seminario, HD                      | Montréal et Laval   | (à compter du 23 mai 2014)<br>Mai 2012                              |
|   | Josée Tessier, HD                         | Montréal et Laval   | Mai 2013  |
|   | Johanne Landry, HD                        | Montréal et Laval   | Mai 2013  |
|   | Diane Routhier, HD                        | Estrie et Montérégie  | Mai 2014  |
|   | Maryse Lessard, HD                        | Mauricie et Centre-du-Québec                                  | Mai 2014 (démission 22 septembre 2014)                              |
| Nancy Tremblay, HD  | Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec | (à compter du 21 nov. 2014)<br>Mai 2012                       |   |
| Josée Lemay, HD   | Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec | (démission 29 août 2014)<br>(à compter du 21 nov. 2014)       |   |
| Sylvain Provencher, HD  | Outaouais et Abitibi-Témiscamingue        |   |   |
| Myène Chauret, HD   | Outaouais et Abitibi-Témiscamingue        |   |   |
| Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec | Francine Boivin, Dt.P. MAP                |   | Juillet 2013  |
|   | Constance Leduc                           |   | Mai 2014  |
|   | Carole Lemire, inf. M.Éd.                 |   | Janvier 2013  |
|   | André Roy                                 |   | Mai 2014  |

## Comité exécutif

|                                   |                        |
|-----------------------------------|------------------------|
| <b>Diane Duval</b> , HD           | Présidente             |
| <b>Josée Tessier</b> , HD         | Vice-présidente        |
| <b>Johanne Landry</b> , HD        | Trésorière             |
| <b>Diane Routhier</b> , HD        | Administratrice        |
| <b>Carole Lemire</b> , inf. M.Éd. | Administratrice nommée |

## Personnel du siège social

|  |  |
|--|--|
| <b>Johanne Côté</b> , HD, ASC, Adm.A.<br>Directrice générale (jusqu'au 30 septembre 2014)  | <b>Élizabeth McDermott</b><br>Secrétaire de direction<br><b>Célia Lopetuso</b> , par intérim<br>(du 17 mars au 17 juillet 2014)  |
| <b>Janique Ste-Marie</b> , notaire<br>Directrice générale par intérim et secrétaire (à compter du 24 octobre 2014)<br>Directrice générale et secrétaire (à compter du 30 janvier 2015) | <b>Nancy Vallée</b><br>Réceptionniste et adjointe administrative à la secrétaire (jusqu'au 19 novembre 2014)<br>Adjointe administrative à la secrétaire (à compter du 19 novembre 2014)  |
| <b>Agathe Bergeron</b> , HD<br>Coordonnatrice, Services professionnels   | <b>Carolle Bujold</b> , HD et <b>Anna-Maria Cuzzolini</b> , HD<br>Inspectrices<br><b>Jinette Laparé</b><br>Adjointe administrative, Services professionnels  |
| <b>Walter Barbosa</b><br>Coordonnateur, Ressources financières et matérielles  | <b>Adriana Elvira</b><br>Adjointe administrative, Ressources financières et matérielles  |
| <b>Sophie Lecavalier</b><br>Coordonnatrice développement de la pratique professionnelle  | <b>Nadine Caron</b><br>Adjointe administrative, Développement de la pratique professionnelle<br><b>Marise Parent</b><br>Commis-secrétaire, Développement de la pratique professionnelle (jusqu'au 19 novembre 2014)<br>Réceptionniste et commis-secrétaire (à compter du 19 novembre 2014)<br><b>Joëlle Mbanga</b> , HD<br>Commis Internet |

**Louane Arsenault**, HD (jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2014)  
**Véronique S. Martin**, HD (6 mai au 31 décembre 2014)  
**Marlène Harvey**, HD (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015)  
 Responsable et secrétaire du Comité d'équivalence

## Rapport de la présidente



J'ai le plaisir de vous présenter mon rapport annuel à titre de présidente de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**. Le 3 mai 2014, vous m'avez réélue au suffrage universel des membres, cette fois-ci pour un mandat de trois ans. Le rapport s'inscrit dans la continuité des mandats que vous m'aviez confiés l'année dernière, soit de poursuivre les travaux en vue de réaliser la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire et de promouvoir son plein développement.

### La gouvernance de l'Ordre

Pour y arriver, il était nécessaire de revoir la gouvernance de l'Ordre et d'amorcer des travaux de restructuration de l'organisation. La dernière année a donc été consacrée en grande partie à cette tâche. C'est ainsi que le poste à la présidence est passé d'une journée par semaine à deux journées par semaine à mon arrivée en 2013. En 2014, ce fut ensuite à trois journées par semaine et finalement à quatre journées au début d'année 2015. L'ampleur des dossiers politiques réclamait une telle décision par les membres du Conseil d'administration.

Dès le début de l'année 2014, j'ai orienté la réflexion du Conseil d'administration en vue d'unifier les postes de secrétaire et de direction générale. Ensuite, le Conseil a pu mieux définir les rôles et les responsabilités propres à la direction générale et à la présidence. Il s'en est suivi un long processus de restructuration de l'organisation. Pour appuyer la direction générale dans l'atteinte de ses objectifs, j'ai réuni les membres du Comité exécutif à 22 reprises au cours de l'année. J'ai été soutenue de façon admirable par les membres du Comité et je les remercie de leur vaillante collaboration.

Une saine gouvernance réclame également de prendre les meilleures orientations pour encadrer la pratique de l'hygiéniste dentaire. Les membres du

Conseil d'administration n'ont pas hésité à se réunir à 9 reprises et à prendre toutes les décisions nécessaires au développement optimal de la mission de l'Ordre de protéger plus et mieux le public. Bien que leurs effets ne se soient pas encore pleinement manifestés en 2014-2015, des décisions liées au développement des compétences ont été prises par les membres du Conseil d'administration afin qu'en 2015-2016, des guides de pratique voient le jour. De plus, il a été décidé de développer un programme de cours donnant accès à un diplôme d'études supérieures. Je remercie sincèrement les membres du Conseil d'avoir pris le temps requis à la lecture des nombreux documents qui leur ont été soumis et de débattre sagement des dossiers lors des réunions de travail.

Au chapitre des interventions de l'Ordre sur le plan gouvernemental, du système professionnel et du grand public, les actions se sont multipliées au cours du dernier exercice.

### La modernisation de la profession

- Le 21 mai 2014, l'Ordre est convoqué à une rencontre à l'Office des professions du Québec afin de recevoir les premières orientations de l'Office sur la modernisation des professions de la santé buccodentaire. Bien que ces orientations nous soient présentées verbalement par l'Office, l'Ordre fait parvenir ses commentaires écrits en juillet 2014.
- Le 7 janvier 2015, l'Office nous transmet de nouvelles orientations, écrites cette fois, liées à la modernisation des pratiques professionnelles du domaine buccodentaire. L'Ordre est à nouveau invité à commenter les orientations de l'Office. Le 4 février 2015, l'Ordre se rend à l'Office; nous insistons sur les 40 années d'expertise de nos membres dans le champ de la prévention et réaffirmons notre position

à savoir que les activités préventives se doivent d'être réservées qu'aux membres des ordres professionnels sans possibilité de délégation à des non-membres.

- Le 6 mars 2015, à la demande de l'Office, l'Ordre fait parvenir son analyse sur les différentes pratiques canadiennes concernant l'application d'agents de scellement de puits et fissures. Dans toutes les provinces canadiennes, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, l'hygiéniste dentaire agit en professionnel qualifié afin d'appliquer les agents de scellement des puits et fissures, et ce, sans aucune direction, supervision ou examen préalable du dentiste.

#### Relations gouvernementales

- En août 2014, l'Ordre rencontre le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Gaétan Barrette, concernant la prestation et l'accès aux services buccodentaires préventifs par les hygiénistes dentaires à toutes les couches de la population.
- En novembre 2014, l'Ordre présente un mémoire dans le cadre du projet de loi n° 10, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, où il fait valoir son point de vue sur l'organisation et la gouvernance du réseau en matière de soins buccodentaires préventifs. Depuis ce temps, l'Ordre est en communication soutenue avec le bureau du ministre.

#### La santé publique

- En novembre 2014, l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** émet un énoncé de position sur l'application d'agents de scellement en santé publique. Ce faisant, l'Ordre fait connaître à ses membres son point de vue concernant l'autonomie

professionnelle de l'hygiéniste dentaire dans l'application d'agents de scellement dans le cadre du programme de santé dentaire publique.

- En mars 2015, l'Ordre dépose une demande officielle de participation aux travaux de consultation de la Direction de la santé publique en tant qu'acteur concerné par le déploiement du Programme national de santé dentaire publique 2015-2025. En mai 2015, l'Ordre y présentera une offre de service à l'égard de la prestation des soins buccodentaires préventifs.

#### Révision du programme professionnel en assistance dentaire

- En mars 2015, à la Direction de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS), l'Ordre participe à titre d'observateur à l'atelier sur l'analyse de la situation de travail concernant la formation au secondaire en assistance dentaire. À ce stade-ci, ce projet nous semble un cheval de Troie dans le dossier de la modernisation des professions du domaine buccodentaire. L'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** suit l'évolution de ce dossier de très près.

#### Relations interprofessionnelles

- Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Ordre multiplie les communications avec son homologue, l'Ordre des dentistes du Québec. À ce jour, l'Ordre des dentistes n'a toujours pas répondu à nos demandes maintes fois répétées de tenir des séances de travail sur la modernisation de nos professions, se limitant à transiger directement avec l'Office des professions du Québec.
- En février 2015, l'Ordre donne son appui aux infirmières dans le cadre des consultations de l'Office des professions du Québec concernant

un projet de règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière et un infirmier. S'appuyant sur le partage d'activités pour le mieux-être de la population, l'Ordre recommande que la prescription de suppléments fluorés pour la petite enfance soit une activité ajoutée au règlement.

- En janvier 2015, un décret concernant les actes qui peuvent être posés par un assistant optométrique est publié dans la *Gazette officielle du Québec*. Annexé à la *Loi sur l'optométrie*, le décret autorise les optométristes à déléguer à des personnes qui ne sont pas membres d'un ordre professionnel des activités réservées qui sont également réservées par le système professionnel aux membres d'un autre ordre professionnel, celui des opticiens d'ordonnances. L'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** donne son appui à l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec dans leur démarche qui tente toujours de faire abroger ce décret par le gouvernement.

#### Relations publiques

- En juin 2014, dans le contexte du Congrès provincial de la FADOQ à Montréal, l'Ordre participe à une tribune professionnelle radiodiffusée sur l'accessibilité des services de santé offerts aux aînés du Québec.
- En février 2015, l'Ordre participe activement au forum **Dialogue entre tenants de divers savoirs pour plus d'équités en santé** organisé par plusieurs partenaires de santé, notamment l'Institut national de santé publique du Québec et le Centre de collaboration national des déterminants de la santé (CCNDS).
- En avril 2015, l'Ordre participe à l'émission RDI LE MATIN à l'occasion de la *Journée de l'hygiéniste dentaire*.

## Rapport de la présidente

(suite)

Tout au long du mois d'avril, l'Ordre participe à des entrevues sur quelques chaînes radiophoniques à travers le Québec. Un communiqué de presse sur la valeur ajoutée d'une plus grande accessibilité des soins buccodentaires préventifs par les hygiénistes dentaires est diffusé aux divers médias et sur Internet.

### Mobilisation des membres

En mars 2015, une tournée de la présidente s'enclenche à travers les diverses régions du Québec. Les membres sont conviés à un dîner-causerie. Cela permet à l'Ordre de faire le point sur les pratiques émergentes du domaine buccodentaire, la nécessité de déployer à leur maximum les compétences de l'hygiéniste dentaire, la gouvernance à l'égard de la prestation des services préventifs et la responsabilité de l'hygiéniste dentaire comme professionnel de première ligne qui s'assure de la qualité et de la disponibilité des services préventifs.

Cette rencontre est précédée d'une formation sur les besoins de nos aînés en matière de soins d'hygiène dentaire et sur le soutien que peut offrir l'hygiéniste dentaire au personnel médical, aux professionnels de la santé et aux préposés dans les CHSLD, les Centres d'hébergement et en résidence pour aînés. Madame Rachel Beaudry, HD, praticienne experte en soins buccodentaires aux aînés en perte d'autonomie m'accompagne pour cette tournée des régions.

### Conclusion

Pour réussir tous ces travaux, et plus encore – les rencontres annuelles des nouveaux diplômés et des enseignantes; ma participation aux cinq réunions annuelles du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ); les forums de discussion et les formations; ma collaboration aux publications de l'Ordre, *L'Explorateur* et le *Mots d'Ordre*; les rencontres

professionnelles et les multiples communications écrites et électroniques requises par ma fonction; la préparation et la présidence des réunions du CA et du CE; la rédaction de commentaires et de mémoires; les nombreuses réunions de comités et de gestion, à l'interne et à l'externe; etc. – bref, tout ce travail au quotidien n'aurait pas été possible sans le soutien indéfectible et loyal du personnel du siège social, à commencer par la directrice générale et secrétaire, maîtresse Janique Ste-Marie, qui a accompli un travail exceptionnel en cette année de restructuration. Jour après jour, le personnel du siège social accomplit son travail avec compétence et vaillance, toujours dans la bonne humeur, rendant le climat de travail agréable à l'Ordre. Je leur en suis très reconnaissante.

Un merci tout spécial à la vice-présidente, madame Josée Tessier, qui m'accompagne à l'exécutif et qui s'est chargée de plusieurs dossiers avec diligence au cours de l'année. Enfin, un merci tout particulier à madame Elizabeth McDermott, secrétaire de direction, qui part à la retraite. Sa patience, sa compétence et son sens aigu du professionnalisme ont été un apport inestimable à ma présidence. Un grand merci et bonne retraite, chère Élizabeth.

Enfin, chers membres, l'année 2015 marque le 40<sup>e</sup> anniversaire de la profession d'hygiéniste dentaire au Québec. Un grand merci pour vos 40 ans de dévouement et de professionnalisme. Le présent exercice sera riche en rebondissements de toute sorte. Souhaitons qu'on reconnaisse enfin votre apport significatif à la santé des Québécois et des Québécoises. Restez mobilisés et confiants.

La présidente,



Diane Duval, HD

## Rapport de la directrice générale et secrétaire



C'est avec plaisir que nous vous présentons le quarantième rapport des activités de la direction générale et du secrétariat y incluant le rapport du Conseil d'administration, du Comité exécutif et des admissions pour l'exercice 2014-2015 se terminant le 31 mars 2015. Cette année encore, les administrateurs ont mené de front plusieurs dossiers importants en lien avec leur planification stratégique et leur mission de protection du public en toile de fond.

### Promotion de la profession

Tous les ans, l'Ordre déploie des efforts afin de promouvoir la profession de l'hygiéniste dentaire. À cet effet, nous avons participé à plusieurs journées carrière et à différentes activités avec les centres de la petite enfance (CPE) et les centres jeunesse emploi (CJE). De plus, afin de souligner la **Journée de l'hygiéniste dentaire**, le 8 avril 2014, plusieurs bénévoles se sont déplacés à la Place Ville Marie où l'Ordre avait un kiosque. L'Ordre tient à remercier chaleureusement les hygiénistes dentaires bénévoles ayant participé aux activités dans le but de faire la promotion de la profession d'hygiéniste dentaire.



### Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport/Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Cégep de Trois-Rivières a mis en place une formation d'appoint pour les dentistes étrangers voulant obtenir un permis d'exercice comme hygiéniste dentaire au Québec. Vingt (20) candidats y ont été admis et ceux-ci termineront leur formation en août 2015.

## Rapport de la directrice générale et secrétaire (suite)

### Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hémotogènes (SERTIH)

L'Ordre collabore avec le SERTIH qui est sous la juridiction de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). En fait, depuis décembre 2010, nous siégeons au comité de direction qui a pour mandat de soutenir le SERTIH de l'Institut dans la réalisation de son propre mandat. Le SERTIH est un service d'évaluation qui émet des recommandations en vue de limiter le risque qu'un travailleur de la santé (professionnel ou étudiant) transmette son infection hémotogène à des patients dans le contexte de son travail ou de ses stages.

### Cessation tabagique

Depuis 2004, la collaboration de l'Ordre se continue avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) dans le plan québécois d'abandon du tabagisme. Cette année, la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac* se déroulait du 18 au 24 janvier 2015 sous le thème : « *Le tabac fait souffrir ses victimes avant de les tuer.* »

L'OHDQ est fier de contribuer activement à cette importante campagne de promotion de santé publique.

### Activité d'avril 2014

Pour l'activité provinciale d'avril 2014, les administrateurs ont retenu le thème suivant : « les brosses à dents, techniques de brossage, soie dentaire et autres adjuvants ». Ils ont retenu le titre : *Bien choisir et sourire!*

De ce thème ont découlé plusieurs projets, lesquels ont été déployés dans toutes les régions administratives du Québec.

Toujours dans le contexte du mois de la santé dentaire au Québec, l'Ordre a accordé plusieurs entrevues à des stations radiophoniques et aussi à des journaux locaux pour discuter du thème de notre campagne et de la signification du mois d'avril au Québec.



### Activités de formation continue

En octobre 2014, a eu lieu le congrès de l'OHDQ au Centre des congrès de Québec sous le thème : « *La profession d'hygiéniste dentaire : PLUS SOLIDE QUE JAMAIS* ».

Encore une fois, ce fut un immense succès. Nous avons accueilli plus de 825 congressistes et quelque 70 exposants. Comme chaque congrès est une activité de formation continue de grande envergure, les congressistes ont donc bénéficié de 10 heures de formation en participant à celui-ci.

De plus, lors de notre congrès nous avons procédé à la remise du prix d'excellence **Sylvie-de-Grandmont**.

### Le prix *Sylvie-de-Grandmont*

Le prix tire son nom de la première lauréate de ce prix d'excellence offert par l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce prix d'excellence vise à souligner l'implication exceptionnelle d'un hygiéniste dentaire envers sa profession, et ce, par des réalisations qui en ont permis le rayonnement.

L'hygiéniste dentaire, qui s'est distingué dans un ou dans plusieurs des domaines suivants, est admissible :

- Amélioration de l'image de la profession
- Participation à l'avancement de la profession
- Amélioration des services offerts au public

Alors, lors du congrès biennal de l'OHDQ en octobre 2014, ce fut avec un immense plaisir que nous avons remis le prix *Sylvie-de-Grandmont* à M<sup>me</sup> **Brigitte Arends**, HD.

Madame Arends est une fière ambassadrice de la profession. Professeure au département des techniques d'hygiène dentaire au Collège Édouard-Montpetit depuis plus de 30 ans, madame Arends est admirée par ses étudiants, ses collègues et ses collaborateurs qui lui reconnaissent son côté visionnaire et sa curiosité insatiable dans le domaine de la recherche surtout sur des sujets pouvant interpeller la pratique des hygiénistes dentaires.

### Activités du 40<sup>e</sup> anniversaire de la profession



Ordre des  
**hygiénistes dentaires**  
du Québec

Au Québec, la profession d'hygiéniste dentaire a vu le jour le 17 février 1975. En préparation de cet anniversaire, le 21 novembre 2014, lors de la réunion ordinaire du Conseil d'administration, les administrateurs ont décidé d'adopter un nouveau logo. Celui-ci révèle le chiffre 40 intégré dans notre logo et paraîtra dans toute documentation et communication de l'Ordre. De plus, de nombreuses activités sont prévues pour souligner cet événement important tout au long de l'année.

### Fédération des autorités réglementaires en hygiène dentaire

En octobre 2014, j'ai présenté le rapport des activités de l'Ordre à la réunion annuelle de la Fédération des autorités réglementaires en hygiène dentaire, laquelle s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2014 à Moncton. Cette fédération est le regroupement des organismes de réglementation de toutes les provinces canadiennes.

### Virage informatique

Soucieux de réduire les coûts, les administrateurs ont pris certaines décisions entraînant un nouveau virage dans la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de l'Ordre.

Ainsi, depuis le mois de mai 2014, les réunions du Conseil d'administration, du Comité exécutif et du Comité d'inspection professionnelle sont tenues sans papier. En effet, la mise en œuvre d'une application Web spécifique permet une réduction significative des coûts.

À l'instar d'autres ordres professionnels, les administrateurs ont décidé, lors de la séance du Conseil d'administration du 24 octobre 2014, que l'inscription annuelle au tableau des membres soit effectuée sur le site de l'OHDQ. Cette décision fut motivée par l'assujettisse-

ment des ordres professionnels au régime compensatoire prévu aux termes de la *Loi sur l'environnement* par l'intermédiaire de la firme Éco Entreprises Québec (ÉEQ).

### Ressources financières

Au chapitre des ressources financières, nous finissons l'exercice 2014-2015 avec un surplus de 270 120 \$.

Les états financiers vérifiés par l'auditeur indépendant pour l'exercice 2014-2015 sont présentés dans ce rapport.

### Conclusion

Ce bilan des travaux effectués n'aurait pu être accompli sans le travail exceptionnel des employés du siège social. Je les remercie de leur soutien quotidien, de leur volonté à relever tous les défis et leur dévouement à l'égard de notre clientèle privilégiée, les membres!

Merci aux administrateurs dont le mandat se terminait cette année et à ceux qui ont eu à quitter leur fonction en cours de mandat. Je vous suis très reconnaissante pour votre précieuse collaboration et je vous offre tous mes vœux de succès dans vos projets d'avenir.

Je termine en remerciant la présidente et les administrateurs pour leur confiance et leur soutien indéfectible tout au long de l'exercice.

La directrice générale et secrétaire,

*Janique Ste-Marie*

Janique Ste-Marie, notaire

## Rapport des activités du Conseil d'administration

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| Réunions ordinaires      | 7   |
| Réunions extraordinaires | 2   |
| Résolutions              | 111 |

### ÉLECTION À LA PRÉSIDENTCE ET COMPOSITION DES COMITÉS

Le mandat d'un (1) an de la présidente, madame Diane Duval, HD se terminait en mai 2014. Ainsi, le 3 mai 2014, madame Diane Duval a été réélue au suffrage universel des membres pour un mandat de trois (3) ans. La première réunion de l'année s'est déroulée le 30 mai 2014 et les administrateurs ont procédé à la composition des comités statutaires et des autres comités.

### ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS

Les mandats de cinq (5) postes d'administrateur arrivaient à échéance. Madame Francine Demeules, HD, a été réélue par acclamation pour les régions du Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (01, 09 et 11). Madame Maryse Lessard, HD, a été réélue par acclamation pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec (04 et 17). Madame Ghislaine Clément, HD, a été élue pour les régions de l'Estrie et de la Montérégie (05 et 16).

Madame Nancy Tremblay, HD a été élue pour les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec (02 et 10) et madame Mélanie Desmarais, HD, a été élue pour les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (03 et 12).

Leur assermentation a eu lieu avant la première réunion du Conseil d'administration du 30 mai 2014. Comme l'exige la réglementation, une copie du relevé du scrutin a été transmise à chacun des candidats et soumise à l'assemblée générale annuelle des membres le 25 mai 2014.

Monsieur Franck Giverne, HD, administrateur pour les régions de Montréal-Laval (06 et 13) a démissionné de son poste afin de se présenter au poste à la présidence. Ce poste laissé vacant a été pourvu par élection lors de la séance du 23 mai 2014 du Conseil d'administration. Les administrateurs ont élu madame Nicole Seminario, HD, administratrice pour les régions de Montréal-Laval.

Le 17 août 2014, madame Josée Desgagné, HD, a démissionné de son poste d'administratrice pour les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (03 et 12). Ce poste laissé vacant a été pourvu par élection lors de la séance du 21 novembre 2014 du Conseil d'administration. Madame Danielle Arcand, HD, a été élue administratrice pour les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Le 29 août 2014, monsieur Sylvain Provencher, HD, a démissionné de son poste d'administrateur pour les régions de l'Outaouais-Abitibi-Témiscamingue (07-08). Ce poste laissé vacant a été pourvu par élection lors de la séance du 21 novembre 2014 du Conseil d'administration. Madame Mylène Chauret, HD, a été élue administratrice pour les régions de l'Outaouais-Abitibi-Témiscamingue.

Le 22 septembre 2014, madame Nancy Tremblay, HD, a démissionné de son poste d'administrateur pour les régions de Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec (02 et 10). Ce poste laissé vacant a été pourvu par élection lors de la séance du 21 novembre 2014 du Conseil d'administration. Madame Josée Lemay, HD, a été élue administratrice pour les régions de Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec.

## CALENDRIER ANNUEL DES RÉUNIONS ET LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Au cours de leur première réunion du 30 mai 2014, les administrateurs ont approuvé le calendrier des réunions pour l'année 2014-2015. Lors de la séance du Conseil d'administration tenue le 24 octobre 2014, les administrateurs ont unanimement résolu de tenir l'assemblée générale annuelle des membres le dimanche 24 mai 2015.

Le rapport annuel 2014-2015 sera présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle le 24 mai 2015.

## GOUVERNANCE

À la suite du départ de la directrice générale, madame Johanne Côté, HD, ASC, Adm.A., le 30 septembre 2014, les administrateurs ont convenu lors de la séance du 24 octobre 2015 de nommer la secrétaire de l'Ordre, maître Janique Ste-Marie, directrice générale par intérim. Lors de la réunion du 30 janvier 2015, les administrateurs ont décidé de fusionner les postes de directrice générale et secrétaire. Ces derniers ont offert le poste à maître Janique Ste-Marie qui a accepté.

En 2010, un processus d'évaluation de la performance du Conseil d'administration a été mis en place par les administrateurs conformément au plan de la gouvernance de l'Ordre. En début d'exercice, les administrateurs ont procédé à la révision de la *Politique sur l'évaluation du Conseil d'administration et de ses membres* et de la *Politique sur le fonctionnement du Conseil d'administration*. Les administrateurs ont convenu d'élaborer une politique salariale de façon à l'inclure dans la *Politique sur les conditions de travail et la rémunération*. Pour ce dossier, la directrice générale et secrétaire

a mandaté une firme spécialisée afin de procéder à la révision de la structure salariale des employés de l'Ordre et d'établir une politique salariale.

Finalement, les administrateurs ont procédé à des changements concernant la structure administrative et opérationnelle des employés du siège social.

## ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Au cours de leurs différentes réunions, les administrateurs ont adopté les rapports financiers présentés pour le présent exercice. De plus, ils ont convenu, dans le cadre d'une saine gestion, de procéder en cours d'année à une révision budgétaire. Ainsi, lors de la séance du 21 novembre 2014, les administrateurs ont révisé les états financiers. Finalement, le 27 mars 2015, ils ont adopté le budget pour l'exercice financier 2015-2016.

## NOMINATION DE LA PERSONNE DÉLÉGUÉE POUR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Le 30 mai 2014, les administrateurs ont nommé madame Diane Duval, HD, présidente, comme représentante de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et madame Josée Tessier, HD, vice-présidente comme personne déléguée au CIQ pour l'année 2014-2015.

Lors de la séance du 27 mars 2015, les administrateurs ont nommé à nouveau madame Diane Duval, HD, présidente, comme représentante de l'Ordre au CIQ et madame Josée Tessier, HD, vice-présidente, comme personne déléguée au CIQ pour l'année 2015-2016.

## NOMINATION AU CONSEIL QUÉBÉCOIS D'AGRÈMENT

Lors de la réunion extraordinaire tenue le 17 juin 2014, les administrateurs ont nommé la présidente, madame Diane Duval, HD, déléguée au Conseil québécois d'agrément et madame Ghislaine Clément, HD, comme déléguée-substitut.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Lors de l'assemblée générale annuelle des membres qui a eu lieu le 25 mai 2014, les membres ont majoritairement résolu de hausser le coût de la cotisation de la manière suivante : augmenter le coût de la **cotisation 2015-2016** de 1,5 % représentant cinq dollars et quarante cents (**5,40 \$**), c'est-à-dire l'équivalent de l'augmentation de l'indice du coût de la vie, pour un total de **365,40 \$** pour la cotisation régulière et de 182,70 \$ pour les nouveaux diplômés et les membres retraités. De plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les retours de congé de maternité ou de maladie prolongée ou d'allaitement (autorisés par la CSST).

## PRATIQUE ILLÉGALE ET POURSUITE PÉNALE

Durant la période financière, les administrateurs ont autorisé la syndique, madame Louise Hébert, HD, à procéder à des enquêtes pour pratique illégale et usurpation du titre. Ils ont également autorisé des poursuites pénales.

## Rapport des activités du Comité exécutif

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| Réunions ordinaires      | 8   |
| Réunions extraordinaires | 14  |
| Résolutions              | 151 |

Voici un bref aperçu de leurs recommandations :

### MISE À JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES

Le 11 avril 2014, le Comité exécutif s'est vu dans l'obligation de radier 366 membres du tableau des membres, puisque ceux-ci n'avaient pas versé leur cotisation annuelle, et ce, conformément aux exigences des articles 46 *paragraphe 2°* et 85.3 *paragraphe 1°* du *Code des professions*.

### IMPOSITION D'UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT AUX MEMBRES REVENANT À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION APRÈS UNE ABSENCE DE CINQ (5) ANS ET PLUS

|  |   |
|--|---|
| Nombre de membres devant effectuer un stage de perfectionnement d'une durée variant entre trente (30) et deux cent vingt-cinq (225) heures | 1 |
| Nombre de membres devant effectuer des heures de formation continue d'une durée maximale de cinquante (50) heures                          | 5 |
| Augmentation du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage  | 0 |
| Diminution du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage  | 3 |
| Limitation d'exercice d'un membre jusqu'à réussite du stage  | 1 |
| Prolongation du délai pour compléter les formations imposées   | 1 |
| Fermetures de dossiers suite à la réussite du stage  | 6 |

Lors de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 3 octobre 2014, les administrateurs ont mandaté le Comité d'inspection professionnelle pour la réévaluation de la grille d'analyse pour les réinscriptions au tableau des membres de l'OHDQ après une absence de pratique de la profession de cinq (5) ans et plus. Les administrateurs du Comité exécutif formuleront éventuellement des recommandations aux membres du Conseil d'administration.

### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉQUIVALENCE VISANT À RECONNAÎTRE OU À NE PAS RECONNAÎTRE UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION

|   |    |
|---|----|
| Reconnaisances de diplôme ou de formation     | 33 |
| Non-reconnaisances de diplôme ou de formation | 34 |
| Fermetures de dossiers                        | 5  |

### COMMANDITES POUR DES PROJETS DE PROMOTION DE LA PROFESSION OU DE SENSIBILISATION PAR DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Au cours de la période, les administrateurs ont octroyé au total trois (3) commandites d'une valeur de deux cent cinquante (250 \$) chacune à trois (3) groupes d'hygiénistes dentaires respectivement pour un stage international au Togo en Afrique, à Ouagadougou au Burkina Faso en Afrique de l'Ouest et pour une mission humanitaire au Cambodge.

Finalement, l'OHDQ a envoyé des dépliants et des brochures aux étudiants du Cégep Garneau pour un projet dans le cadre des activités du mois de la santé dentaire.

### SUIVIS DE LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Conformément à la *Politique de formation continue obligatoire*, des avis de non-respect ont été envoyés au cours du mois septembre 2014 à 387 membres n'ayant pas accompli les heures obligatoires. De plus, un avis de sanction a été envoyé à 56 membres et ces dossiers ont été transférés au Comité d'inspection professionnelle.

---

## Personnel du siège social



**Rangée arrière (de gauche à droite) :** Sophie Lecavalier, Carolle Bujold, Joëlle Mbanga, Élizabéth McDermott, Walter Barbosa

**Rangée avant :** Nadine Caron, Adriana Elvira, Agathe Bergeron, Janique Ste-Marie, JINETTE Laparé, Anna Maria Cuzzolini, Marise Parent, Nancy Vallée

**N'apparaît pas sur la photo :** Marlène Harvey

## Rapport des admissions

### PORTRAIT GÉNÉRAL

|   |       |
|---|-------|
| Nombre de membres au 31 mars 2015 :   | 6 011 |
| Nombre de membres actifs :  | 5 988 |
| Membres retraités :   | 18    |
| Membres à vie : (inclus dans le nombre de membres)  | 5     |
| Nombre de réinscriptions au tableau au cours d'exercice :   | 263   |
| Nombre de délivrances de permis :   | 321   |
| Nombre de délivrances de permis selon l'article 184 :   | 271   |
| Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de diplôme :                                      | 0     |
| Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de formation :                                    | 30    |
| Nombre de délivrances de permis selon l'autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec : | 19    |
| Nombre de délivrances de permis selon l'article 42.4 :  | 1     |
| Nombre de radiations au tableau au cours de l'exercice, en vertu de l'article 85.3 :                  | 366   |
| Nombre de radiations à la demande d'un membre :   | 1     |
| Décès :   | 2     |

### RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES

|                                  | Membres par région |
|----------------------------------|--------------------|
| 1 Bas-Saint-Laurent              | 105                |
| 2 Saguenay-Lac-Saint-Jean        | 266                |
| 3 Capitale-Nationale             | 638                |
| 4 Mauricie                       | 262                |
| 5 Estrie                         | 198                |
| 6 Montréal                       | 1 316              |
| 7 Outaouais                      | 325                |
| 8 Abitibi-Témiscamingue          | 81                 |
| 9 Côte-Nord                      | 64                 |
| 10 Nord-du-Québec                | 24                 |
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 41                 |
| 12 Chaudière-Appalaches          | 264                |
| 13 Laval                         | 265                |
| 14 Lanaudière                    | 337                |
| 15 Laurentides                   | 379                |
| 16 Montérégie                    | 1 253              |
| 17 Centre-du-Québec              | 145                |
| Autres                           | 48                 |

### RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LEUR SEXE

|        |       |
|--------|-------|
| Femmes | 5 881 |
| Hommes | 130   |

L'Ordre offre aux étudiants de devenir abonnés étudiants, leur permettant ainsi de recevoir *L'Explorateur* et le *Mots d'Ordre* et de participer aux formations continues offertes par l'OHDQ.

| Collèges               | Nombre d'abonnés étudiants |
|------------------------|----------------------------|
| Chicoutimi             | 79                         |
| Édouard-Montpetit      | 4                          |
| Garneau                | 7                          |
| John Abbott            | 0                          |
| Maisonneuve            | 3                          |
| Outaouais              | 22                         |
| Saint-Hyacinthe        | 0                          |
| Trois-Rivières         | 1                          |
| Régional de Lanaudière | 1                          |

**Total : 117**

### COTISATION 2014-2015

Pour l'exercice 2014-2015, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissent comme suit :

|   | Montant de la cotisation | Nombre de membres |
|---|--------------------------|-------------------|
| Membres actifs                                      | 360 \$                   | 5 407             |
| Nouveaux diplômés                                   | 180 \$                   | 256               |
| Nouveaux diplômés (1 <sup>er</sup> août au 30 nov.) | 157,50 \$                | 43                |
| Nouveaux diplômés (1 <sup>er</sup> déc. au 31 mars) | 135 \$                   | 3                 |
| Nouveaux membres                                    | 360 \$                   | 20                |
| Membres retraités                                   | 180 \$                   | 18                |
| Membres à vie                                       | Nil                      | 5                 |
| Cotisation supplémentaire                           | Nil                      | Nil               |

Les membres doivent effectuer leur paiement au plus tard le 31 mars de chaque année.

## ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES MEMBRES

L'Ordre contracte annuellement une assurance de responsabilité professionnelle pour ses membres.

| Assurés   | Tous les membres et anciens membres |
|---|-------------------------------------|
| Limite par sinistre et par assuré                                       | 1 000 000 \$                        |
| Limite par période d'assurance par assuré pour l'ensemble des sinistres | 1 000 000 \$                        |

De plus, l'Ordre ne possède pas de fonds d'indemnisation.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

### Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'hygiéniste dentaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OHdq.

Ce règlement est en vigueur depuis le 14 octobre 2010. Voici le nombre de permis émis lors de l'exercice 2014-2015 :

|          | Nombre |
|----------|--------|
| Reçus    | 19     |
| Acceptés | 19     |
| Refusés  | 0      |

**Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions** et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

|           | Nombre |
|-----------|--------|
| Reçues    | 271    |
| Acceptées | 271    |
| Refusées  | 0      |

**Demandes fondées sur l'article 42.4 du Code des professions (autorisation spéciale) permettant au Conseil d'administration d'autoriser une personne à exercer la profession.**

|           | Nombre |
|-----------|--------|
| Reçues    | 1      |
| Acceptées | 1      |
| Refusées  | 0      |

**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme** délivré par un établissement situé hors Québec aux fins d'une délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

|   | Nombre |
|---|--------|
| Reçues  | 0      |
| Acceptées   | 0      |
| Refusées  | 0      |
| Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période | 0      |

**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation** d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

|   | Nombre |
|---|--------|
| Reçues  | 32     |
| Acceptées   | 30     |
| Refusées  | 0      |
| Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période | 2      |

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

|  |    |
|--|----|
| Nombre de demandes de permis temporaires reçues en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française | 16 |
|--|----|

|   |    |
|---|----|
| Nombre de demandes de permis temporaires acceptées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française (de ce nombre 8 permis sont devenus réguliers au cours de l'exercice) | 16 |
|---|----|

|  |   |
|--|---|
| Nombre de demandes de permis temporaires refusées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française | 0 |
|--|---|

|  |   |
|--|---|
| Nombre de demandes de permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période | 1 |
|--|---|

|  |    |
|--|----|
| Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis temporaire | 12 |
|--|----|

## NOMBRE DE PERMIS TEMPORAIRES RESTRICTIFS NOMBRE DE PERMIS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement concernant l'émission de permis temporaire restrictif ni de permis de spécialiste.

## Comité d'équivalence

Le Comité d'équivalence a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalences, conformément aux normes réglementaires établies et en vigueur, et de formuler des recommandations au Comité exécutif.

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec

#### Nombre

|  | Reçues | Acceptées en totalité | Acceptées en partie | Refusées | Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|--|--------|-----------------------|---------------------|----------|---|
| Au Canada  | 2      | 0                     | 2                   | 0        | 0   |
| Hors du Canada   | 3      | 0                     | 3                   | 0        | 0   |
| <b>Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec</b> |        |                       |                     |          | <b>5</b>  |

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

#### Nombre

|   | Reçues | Acceptées en totalité | Acceptées en partie | Refusées | Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|---|--------|-----------------------|---------------------|----------|---|
| Au Canada   | 0      | 0                     | 0                   | 0        | 0   |
| Hors du Canada  | 29     | 0                     | 21                  | 0        | 8   |
| <b>Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis</b>   |        |                       |                     |          | <b>29</b>   |
| À la fin de l'exercice 2013-2014, sept (7) demandes reçues n'avaient pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2014. Toutefois, au cours de l'exercice 2014-2015, quatre (4) de ces demandes ont fait l'objet d'une décision au 31 mars 2015 et trois (3) demandes n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2015. Ces personnes sont en attente de passer les évaluations pratiques au Cégep de Saint-Hyacinthe. |        |                       |                     |          | <b>3</b>  |
| Quatre (4) demandes de modification de prescription ont été reçues au cours de l'exercice 2014-2015 et aucune de ces demandes n'a fait l'objet d'une décision au 31 mars 2015. Ces personnes sont en attente de passer les évaluations pratiques au Cégep de Saint-Hyacinthe.   |        |                       |                     |          | <b>4</b>  |

Demandes de reconnaissance de l'équivalence du diplôme et de la formation acquise hors Québec acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

## Nombre

|                          | Au Canada | Hors du Canada |
|--------------------------|-----------|----------------|
| Cours                    |           |                |
| Stages                   |           |                |
| Examens                  |           |                |
| Cours et stages          | 2         | 27             |
| Stages et examens        |           |                |
| Cours et examens         |           |                |
| Cours, stages et examens |           |                |
| Autres                   |           |                |

Depuis 2007, l'OHDQ travaille en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (anciennement le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec) afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Pour atteindre ce but, l'OHDQ a élaboré des sessions d'accompagnement afin d'informer les personnes formées à l'étranger qui ne sont pas des hygiénistes dentaires. L'objectif de ces sessions est de présenter la profession d'hygiéniste dentaire, ses particularités, sa réglementation, le système professionnel québécois ainsi que la procédure à suivre pour déposer une demande de reconnaissance.

Au cours de l'année, l'Ordre a offert deux (2) sessions d'accompagnement. C'est donc dire que 21 personnes formées à l'étranger ont été rencontrées.

De ce fait, un groupe de vingt-quatre (24) dentistes formés à l'étranger a terminé une formation d'appoint au Cégep de Saint-Hyacinthe à la fin août 2014. De plus, un autre groupe de vingt (20) dentistes formés à l'étranger ont commencé leur formation d'appoint en septembre 2014 au Cégep de Trois-Rivières et termineront leur formation en août 2015.

Cette formation donne accès au permis de pratique comme hygiéniste dentaire. Les formations d'appoint favorisent l'intégration de ces dentistes formés à l'étranger sur le marché du travail québécois.

En conclusion, l'Ordre, étant soucieux d'améliorer sans cesse ses mécanismes d'intégration de la clientèle immigrante, est aussi soucieux de la qualité des professionnels formés.

## COMPOSITION DU COMITÉ

**Louane Arsenault**, HD  
Responsable et secrétaire du Comité (jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2014)

**Véronique S. Martin**, HD  
Responsable et secrétaire du Comité (du 6 mai au 31 décembre 2014)

**Marlène Harvey**, HD  
Responsable et secrétaire du Comité (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015)

**Jocelyne Long**, HD

**Monique Delisle**, HD  
(jusqu'au 20 juin 2014)

**Guylaine Vallée**, HD

**Véronique S. Martin**, HD  
(depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015)

## Comité d'inspection professionnelle

|  |     |
|--|-----|
| Nombre de réunions   | 8   |
| Recommandation   | 0   |
| Visites d'inspection professionnelle selon le programme de surveillance générale | 682 |
| Visite portant sur la compétence professionnelle d'un membre                     | 1   |
| Nombre de rapport portant sur la compétence professionnelle d'un membre          | 1   |
| Dossiers transmis au Bureau du syndic  | 2   |

### PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2014-2015

Le programme de surveillance générale 2014-2015 a été adopté par les administrateurs du Conseil d'administration en janvier 2014 et publié à l'intention des membres dans le *Mots d'Ordre* de février 2014 comme suit :

#### I - MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration.
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

#### II - VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

#### III - OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par inspection particulière de la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

#### IV - OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une visite de surveillance générale tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

#### V - CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans.
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

## VI - MÉTHODE DE SÉLECTION

- Par région, selon le code postal.

### RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, six cent quatre-vingt-deux (682) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. Tous les membres visités ont reçu trois questionnaires préparatoires et chacun des questionnaires a été retourné au Comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à chaque membre visité.

### SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ

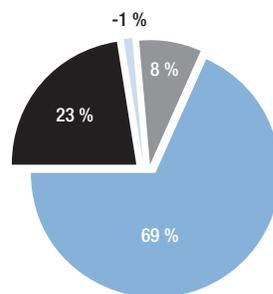
Au cours de ses réunions, le Comité d'inspection professionnelle a formulé cinquante-neuf (59) résolutions. À chacune des réunions du Conseil d'administration, le Comité d'inspection professionnelle a fait état du constat des visites effectuées, des résultats, ainsi que des suivis requis.

Cinquante-cinq (55) membres assumaient pleinement leur statut de professionnel et dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.

Quatre cent soixante-dix (470) membres assumaient consciencieusement leur statut de professionnel et dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.

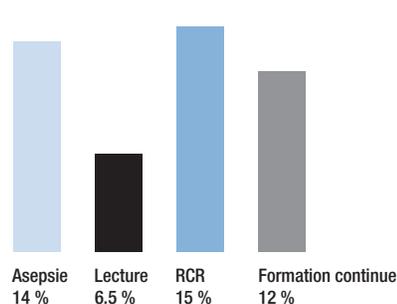
Cent cinquante-cinq (155) membres assumaient l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public et dont l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués en situation de travail.

Deux (2) membres dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés mais présentaient certaines faiblesses.



### PLAN D'ACTION

|  |     |
|--|-----|
| Modifications dans les mesures d'asepsie         | 94  |
| Comptes rendus de lecture                        | 44  |
| Formations RCR                                   | 100 |
| Formations continues liées au secteur d'activité | 78  |
| Stage de perfectionnement                        | 0   |
| Limitation d'exercice                            | 0   |



### AUTRES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, les membres du Comité, les inspectrices et la secrétaire du Comité :

- Ont assisté à des formations en lien avec l'exercice de leur fonction
- Ont finalisé la mise à jour des outils du programme de surveillance générale
- Ont suggéré des sujets au Comité de formation continue et professionnelle

Au cours de l'exercice, les membres du Comité et la secrétaire du Comité :

- Ont rédigé quatre chroniques portant sur l'inspection pour *L'Explorateur*
- Ont amorcé la révision du Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'OHDQ
- Ont procédé à une mise à jour de la grille d'évaluation des réinscriptions après plus de cinq ans d'arrêt
- Ont élaboré des outils pour les inspections particulières sur la compétence
- Ont assuré le suivi des dossiers de formation des membres ayant reçu un avis de sanction

Au cours de l'exercice, la secrétaire du Comité :

- A collaboré à l'évaluation d'un membre dont un cours en éthique et déontologie a été imposé par le Conseil de discipline
- A siégé au Comité directeur du SERTIH
- A siégé au Comité directeur du forum de l'inspection du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et participé au groupe de travail pour la mise à jour du coffre à outils de l'inspection professionnelle de ce forum
- A accordé une entrevue dans le contexte de la campagne **Ordre de protéger** menée conjointement par les 45 ordres professionnels et le Conseil interprofessionnel du Québec

### COMPOSITION DU COMITÉ

**Véronique Dionne**, HD  
Présidente

**Sophie Campagna**, HD

**Julie Drolet**, HD

**Marie-Josée Dufour**, HD

**Sonia Petrilli**, HD

**Carolle Bujold**, HD  
Inspectrice

**Anna Maria Cuzzolini**, HD  
Inspectrice

**Agathe Bergeron**, HD  
Secrétaire du Comité et responsable de l'inspection professionnelle

## Comité de la formation des hygiénistes dentaires

En vertu du règlement sur le Comité de la formation des hygiénistes dentaires, entré en vigueur le 18 septembre 1997, un Comité de la formation a été institué au sein de l'OHDQ. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité a tenu deux (2) réunions.

Voici les points importants à l'ordre du jour, sur lesquels se sont penchés les membres du Comité :

- Dossier de la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire
- Formation d'appoint pour les dentistes étrangers
- Commission de l'agrément dentaire du Canada
- *Politique de formation continue obligatoire*

Le mandat du Comité de formation continue et professionnelle (CFCP) est de voir à la programmation des formations qui sont offertes aux hygiénistes dentaires partout dans la province. Les hygiénistes dentaires, membres de ce comité, participent également à plusieurs volets de l'organisation du congrès de l'OHDQ, entre autres au choix des conférenciers.

|                      |    |
|----------------------|----|
| Nombre de réunions : | 8  |
| Recommandations :    | 29 |

Encore une fois, les membres du CFCP ont élaboré un calendrier de formation continue pour les hygiénistes dentaires

### COMPOSITION DU COMITÉ

**Manon Campagna**, HD  
Membre représentant l'OHDQ  
Présidente du comité  
(jusqu'au 28 août 2014)

**Diane Beauregard**, HD  
Membre représentant l'OHDQ  
(jusqu'au 12 décembre 2014)

**Francine Trudeau**, HD  
Membre représentant  
la Fédération des cégeps

**Isabelle Dion**, HD  
Membre représentant  
la Fédération des cégeps

**Louise Brunelle**  
Membre représentant le ministère  
de l'Enseignement supérieur, de la  
Recherche et de la Science

**Johanne Côté**, HD, ASC, Adm.A.  
Directrice générale de l'OHDQ  
Secrétaire du Comité  
(jusqu'au 30 septembre 2014)

**Janique Ste-Marie**, notaire  
Directrice générale par intérim  
et secrétaire de l'OHDQ  
(à compter du 24 octobre 2014)  
Secrétaire du Comité

afin de répondre à leurs besoins et attentes dans l'actualisation de leurs connaissances et afin de leur permettre de répondre aux nouvelles exigences de la *Politique de formation continue obligatoire*.

Celle-ci, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, exige d'accumuler quarante (40) heures de formation continue sur une période de deux ans avec un minimum de dix (10) heures la première année, n'incluant pas les cinq (5) heures de lecture scientifique.

Durant cet exercice, l'OHDQ a offert neuf (9) différentes activités de formation continue.

## Comité de formation continue et professionnelle (CFCP)

| Titre de l'activité facultative de formation continue  | Nombre de régions | Nombre d'heures | Nombre de participants |
|--|-------------------|-----------------|------------------------|
| L'hygiéniste dentaire face à l'ère de l'implantologie  | 5                 | 3               | 254                    |
| Évaluer le risque carieux et parodontal pour un suivi moderne de vos patients                              | 1                 | 6               | 40                     |
| L'évaluation et le traitement de l'articulation temporo-mandibulaire en physiothérapie                     | 3                 | 3               | 206                    |
| Notions de gestion des problèmes muco-gingivaux  | 5                 | 6               | 326                    |
| Les précautions universelles et la prise en charge de patients porteurs de virus à transmission hématogène | 1                 | 3               | 50                     |
| Les normes du travail et les hygiénistes dentaires   | 1                 | 3               | 17                     |
| Améliorer la santé des aînés par la santé dentaire : la mise en place d'un protocole buccodentaire         | 2                 | 3               | 112                    |
| L'importance du rôle de l'hygiéniste dentaire dans la prévention des allergies, mythes et réalités         | 2                 | 3               | 82                     |
| Formation RCR – Cardio-secours adultes-enfants/DEA   | 4                 | 4               | 169                    |
| <b>Total des participants</b>  |                   |                 | <b>1 256</b>           |

## COMPOSITION DU COMITÉ

**Sophia Baltzis**, HD

**Christiane Levesque**, HD

**Chau Ngoc Nguyen**, HD

**Christine Thibault**, HD, B.Sc.

**Sophie Lecavalier**  
Secrétaire du Comité

## Rapport du Bureau du syndic

Conformément au mandat de protection du public qui lui est accordé en vertu du *Code des professions*, le Bureau du syndic de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** veille et s'assure du respect des dispositions du Code des professions et de l'ensemble des règlements adoptés par l'Ordre dont notamment le *Code de déontologie* des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

En vertu de l'article 122 du *Code des professions*, le syndic peut, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 du *Code des professions*, faire enquête à ce sujet. Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic peut alors décider de porter plainte devant le Conseil de discipline de l'Ordre.

Le syndic informe le Comité d'inspection professionnelle lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par un professionnel ou sa compétence professionnelle doit faire l'objet d'une inspection (article 121.1 du *Code des professions*).

De plus, le syndic a également le pouvoir de proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue d'une enquête et au professionnel concerné s'il estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement (article 123.6 du *Code des professions*).

En vertu des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la protection des renseignements personnels ainsi que de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, le syndic assure l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qu'il obtient ou détient,

de même que ceux qu'il communique au sein de l'Ordre (article 108.5 du *Code des professions*).

### COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC

Syndique : **Louise Hébert**, HD

Syndic adjoint : **Marc Johnson**, HD  
(jusqu'au 23 mars 2015)

### ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DISCIPLINE : DOSSIERS DE L'EXERCICE 2014-2015

|   |    |
|---|----|
| Nombre de demandes d'enquête disciplinaire reçues                     | 10 |
| Nombre de membres visés   | 10 |
| Nombre de dossiers ouverts  | 10 |
| Nombre de dossiers référés par l'inspection professionnelle           | 2  |
| Nombre de décisions de porter plainte au Conseil de discipline        | 0  |
| Nombre de décisions de ne pas porter plainte au Conseil de discipline | 8  |
| Nombre de dossiers réglés par conciliation                            | 0  |
| Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période           | 2  |

### EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE ET USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

À titre de personne désignée par le Conseil d'administration, le syndic peut également enquêter sur toutes les demandes d'enquête logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui exercent illégalement la profession d'hygiéniste dentaire en posant les actes de la médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires ou qui usurpent le titre réservé d'hygiéniste dentaire (articles 188 et 188.1 du *Code des professions*).

## ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE (2014-2015)

|   |   |
|---|---|
| Nombre de demandes d'enquête reçues portant sur l'exercice illégal  | 3 |
| Nombre de dossiers portant sur l'exercice illégal ayant fait l'objet d'une réouverture (dossiers de l'exercice 2011-2012) | 2 |
| Nombre d'enquêtes portant sur l'exercice illégal complétées   | 3 |
| Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal   | 0 |
| Nombre de demandes d'enquête reçues portant sur l'usurpation de titre   | 0 |
| Nombre de demandes d'enquête reçues portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre                               | 0 |
| Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de l'exercice   | 2 |

## DOSSIERS DES EXERCICES 2012-2013 ET 2013-2014 TRAITÉS AU COURS DU PRÉSENT EXERCICE

|   |           |
|---|-----------|
| Nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2014  | 6         |
| Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal   | 6         |
| Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une perquisition  | 2         |
| Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal (dossiers de l'exercice 2013-2014 : *NOTE : un dossier d'enquête a visé deux personnes et une poursuite pénale a été intentée pour chacune d'elle.) | 5         |
| Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal acquittant l'intimé   | 0         |
| Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal déclarant l'intimé coupable (exercice 2012-2013)  | 1         |
| Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'usurpation de titre  | 1         |
| Nombre de jugements rendus portant sur l'usurpation de titre acquittant l'intimé  | 0         |
| Nombre de jugements rendus portant sur l'usurpation de titre déclarant l'intimé coupable  | 0         |
| Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre déclarant l'intimé coupable (dossier de l'exercice 2012-2013)  | 1         |
| Nombre total des amendes imposées   | 18 000 \$ |

## DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande d'accès à l'information en regard de documents relevant de sa compétence.

## VÉRIFICATION DES PERSONNES NON INSCRITES AU TABLEAU DES MEMBRES AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2014

Il a été vérifié, que les personnes non inscrites au tableau des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** au 1<sup>er</sup> avril 2014 n'exerçaient pas la profession d'hygiéniste dentaire.

## ACTIVITÉS DE FORMATION

Au cours de l'exercice, la syndique et le syndic adjoint ont assisté à des formations en lien avec l'exercice de leur fonction.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Bien que l'OHDQ possède un règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes, il n'est pas mis en application : l'hygiéniste dentaire ne facturant pas directement le client.

## Conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** a pour mandat de juger toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction commise en vertu des dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre ou des règlements adoptés conformément au code ou à cette loi, dont notamment le *Code de déontologie* des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

|   |   |
|---|---|
| Nombre d'audiences du Conseil de discipline   | 0 |
| Nombre de plaintes disciplinaires portées devant le Conseil de discipline par la syndique | 0 |
| Nombre de décisions rendues par le Conseil de discipline                                  | 0 |
| Nombre de décisions du Conseil de discipline déclarant l'intimé (e) coupable              | 0 |
| Nombre de décisions du Conseil de discipline imposant une sanction                        | 0 |
| Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions                               | 0 |

### COMPOSITION DU CONSEIL

**M<sup>e</sup> Irving Gaul**, avocat  
Président

**Louise Bourassa**, HD

**Mylène Chauret**, HD  
(jusqu'au 31 octobre 2014)

**Louise Grenier**, HD

**Marcel Langlois**, HD

**Hélène St-Cyr**, HD

**M<sup>e</sup> Janique Ste-Marie**, notaire  
Secrétaire du Conseil

## Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, un Comité de révision est formé au sein de l'Ordre.

Ce Comité a pour fonction de donner à toute personne qui, ayant demandé la tenue d'une enquête au syndic, demande un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte devant le Conseil de discipline.

|  |   |
|--|---|
| Nombre de réunions du comité   | 0 |
| Nombre de demandes d'avis reçues   | 0 |
| Nombre de demandes présentées hors délai   | 0 |
| Nombre d'avis concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline | 0 |
| Nombre d'avis suggérant au syndic ou syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête  | 0 |
| Nombre d'avis concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline       | 0 |
| Nombre d'avis suggérant au syndic de référer le dossier au Comité d'Inspection professionnelle | 0 |

## COMPOSITION DU COMITÉ

**Francine Boivin**, Dt.P. MAP  
Administratrice nommée

**Caroline Lavoie**, HD

**Constance Leduc**  
Administratrice nommée

**Carole Lemire**, inf. M.Éd.  
Administratrice nommée

**Martine Paré**, HD  
(jusqu'au 23 février 2015)

**Maryse Quesnel**, HD

**André Roy**  
Administrateur nommé

**Janique Ste-Marie**, notaire  
Secrétaire du Comité

## Comité des bourses

Le Comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Conseil d'administration à cet effet.

Par son programme de bourses, l'OHDQ désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires tout comme les étudiants en techniques d'hygiène dentaire qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Pour arriver à cette reconnaissance, les trois (3) catégories suivantes se partageaient le programme des bourses pour l'exercice 2014-2015 :

### 1. Méritas institutionnel

Par cette bourse, l'OHDQ honore les meilleures réussites scolaires en techniques d'hygiène dentaire au Québec.

### 2. Prix Racine

En octroyant cette bourse, l'OHDQ vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans *L'Explorateur*, le magazine de l'Ordre.

### 3. Bourse de la relève

Cette bourse est offerte à tous les abonnés étudiants de l'OHDQ inscrits au programme de techniques d'hygiène dentaire.

Celle-ci est remise à un étudiant de chacun des cycles qui s'est distingué par son texte répondant à la question touchant son année de cours respective tout en satisfaisant les critères établis par les membres du Comité des bourses.

## Comité des bourses (suite)

### LAURÉATS 2014

#### Méritas institutionnel

Le Comité s'est réuni au cours du dernier exercice et a déterminé les lauréats du **Méritas institutionnel** par la compilation des moyennes de la formation spécifique des finissants des neuf (9) collèges au terme de leurs études. Les lauréats de l'exercice 2014-2015 sont :

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| Cégep de Chicoutimi :                       | <b>Christina Bouchard Gagné</b> |
| Collège de Maisonneuve :                    | <b>Isabelle Nolet</b>           |
| Collège Édouard-Montpetit :                 | <b>Jacline Lapointe</b>         |
| Cégep Garneau :                             | <b>Roxann Dignard</b>           |
| Collège John Abbott :                       | <b>Sabrina Di Genova</b>        |
| Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne : | <b>Marie-Eve Gareau</b>         |
| Cégep de l'Outaouais :                      | <b>France Martin</b>            |
| Cégep de Saint-Hyacinthe :                  | <b>Lydia Desautels</b>          |
| Cégep de Trois-Rivières :                   | <b>MarylèneThérout</b>          |

Chacun des lauréats a reçu une bourse de trois cents dollars (300 \$) offerte par notre partenaire, la Banque Nationale Groupe financier.

De plus, le Comité a procédé à un tirage au sort parmi ces lauréats afin de déterminer la personne gagnante de la bourse offerte par l'OHDQ. Le hasard, pour 2014-2015, a favorisé madame **France Martin**, HD, diplômée du Cégep de l'Outaouais, qui a remporté cette bourse de cinq cents dollars (500 \$).

L'Ordre est fier de souligner l'excellence des diplômés au sein de notre profession et félicite chaleureusement tous les lauréats pour l'obtention de cette distinction. Le nom de chacun des lauréats figure sur une plaque commémorative, laquelle est affichée au tableau d'honneur de leur collège.

#### Prix Racine

Le Comité a décerné le prix **Racine** à madame **Yva Khalil**, HD, F.ICOI-ADIA, pour son article « *La communication efficace* » publié dans l'édition de juillet 2013 du magazine *L'Explorateur*. Madame Khalil a obtenu un bon cadeau de la *Forfaiterie* d'une valeur de sept cents dollars (700 \$), offert gracieusement par la compagnie Henry Schein, inc.

La contribution des hygiénistes dentaires à ce concours est précieuse, car elle apporte un soutien important à la renommée et au rayonnement de la profession. Nos sincères félicitations à madame Khalil, pour la qualité de son article et les efforts qu'elle a déployés aux fins d'actualiser les connaissances de ses collègues.

#### Bourse de la relève

À la suite d'une évaluation de tous les textes reçus et avec des critères clairement établis, le Comité des bourses a décerné le prix de la **Bourse de la relève** comme suit :

1<sup>re</sup> année :

**Mélanie Brouillard**

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

2<sup>e</sup> année :

**Josiane Farly**

Cégep Garneau

3<sup>e</sup> année :

Aucune candidature

Une bourse de cinq cents dollars (500 \$) a été remise à chacune des gagnantes. De plus, leurs textes ont été publiés dans l'édition de janvier 2015 du magazine *L'Explorateur*.

Félicitations à toutes nos gagnantes!

#### COMPOSITION DU COMITÉ

**Diane Duval**, HD  
Présidente

**Francine Demeules**, HD  
Administratrice

**Mélanie Desmarais**, HD  
Administratrice

**Maryse Lessard**, HD  
Administratrice

**Constance Leduc**  
Administratrice nommée

**Janique Ste-Marie**, notaire,  
Secrétaire du Comité

## Comité des publications

Le mandat du Comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'OHDQ. Pour y arriver, le Comité voit à :

- La réalisation du magazine scientifique *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Conseil d'administration.
- L'exécution de tout autre mandat spécifié par le Conseil d'administration. À cette fin, le Comité des publications a tenu huit (8) réunions au cours de l'exercice 2014-2015. Ces réunions ont rendu possible la publication de quatre (4) numéros traitant des thèmes suivants :

- La prévention
- Les hormones
- La nutrition
- Les médias sociaux

### COMPOSITION DU COMITÉ

**Caroline Boudreault**, HD

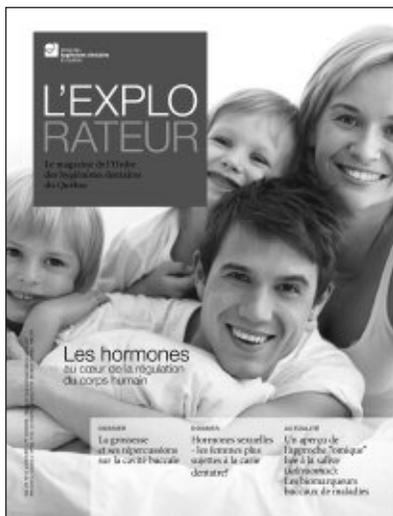
**Lucie Gagné**, HD  
(jusqu'au 19 juin 2014)

**Bibiane Gagnon**, HD

**Éloïse Lafrenière**, HD  
(à partir du 25 septembre 2014)

**Martine Plante**, HD

**Sophie Lecavalier**  
Secrétaire du Comité



# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

## Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



**FRANÇOIS MÉNARD, CPA**

Par François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

Laval, le 14 mai 2015

## Résultats

31 mars 2015

|   | BUDGET<br>\$       | 2015<br>RÉEL<br>\$ | 2014<br>RÉEL<br>\$ |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>PRODUITS</b>   |                    |                    |                    |
| Cotisations des membres actifs  | 1 948 200 \$       | 1 949 760 \$       | 1 828 359 \$       |
| Cotisations des membres nouveaux diplômés                                   | 59 400             | 60 458             | 57 915             |
| Abonnements des étudiants   | 5 500              | 3 540              | 4 770              |
| Droits d'admission  | 54 900             | 53 130             | 52 470             |
| Droits de réadmission   | 123 400            | 115 785            | 124 977            |
| Droits d'équivalence  | 20 200             | 19 550             | 18 550             |
| Formation continue  | 89 000             | 87 185             | 118 765            |
| Congrès   | 468 700            | 470 429            | ---                |
| Commandites   | 24 500             | 24 000             | 23 000             |
| Publications  | 75 300             | 79 890             | 83 236             |
| Placements  | 40 000             | 37 764             | 32 745             |
| Amendes   | 21 500             | 24 040             | 18 217             |
| Divers  | 36 500             | 45 935             | 127 975            |
|   | 2 967 100          | 2 971 466          | 2 490 979          |
| <b>CHARGES</b>  |                    |                    |                    |
| Administration générale (Annexe 1)  | 1 079 950          | 960 367            | 940 522            |
| Conseil d'administration (Annexe 2)   | 80 800             | 63 399             | 87 343             |
| Comité exécutif (Annexe 3)  | 118 500            | 136 215            | 65 765             |
| Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)                              | 350 150            | 325 714            | 323 475            |
| Comité de la formation (Annexe 5)   | 700                | 309                | ---                |
| Comité des finances (Annexe 6)  | ---                | 319                | ---                |
| Comité de formation continue (Annexe 7)                                     | 759 300            | 698 653            | 300 193            |
| Comité des équivalences (Annexe 8)  | 91 550             | 82 866             | 91 957             |
| Comité des publications (Annexe 9)  | 202 400            | 184 514            | 177 956            |
| Plan stratégique (Annexe 10)  | 179 900            | 140 944            | 250 958            |
| Bureau du syndic et conseil de discipline (Annexe 11)                       | 114 800            | 108 046            | 127 853            |
|   | 2 978 050          | 2 701 346          | 2 366 022          |
| <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)</b> | <b>( 10 950)\$</b> | <b>270 120 \$</b>  | <b>124 957 \$</b>  |

## Évolution de l'actif net

31 mars 2015

|                                       | Affecté aux<br>Immobilisations | Non<br>affecté | 2015<br>\$   | 2014<br>\$   |
|---------------------------------------|--------------------------------|----------------|--------------|--------------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                 | 137 647 \$                     | 1 023 542 \$   | 1 161 189 \$ | 1 036 232 \$ |
| Excédent des produits sur les charges | ( 102 873)                     | 372 993        | 270 120      | 124 957      |
| Acquisition d'immobilisations         | 38 904                         | ( 38 904)      | ---          | ---          |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                 | 73 678 \$                      | 1 357 631 \$   | 1 431 309 \$ | 1 161 189 \$ |

## Bilan

31 mars 2015

|                                 | 2015<br>\$          | 2014<br>\$          |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>ACTIF</b>                    |                     |                     |
| <b>COURT TERME</b>              |                     |                     |
| Encaisse                        | 2 273 762 \$        | 2 046 177 \$        |
| Placements temporaires (note 4) | 431 918             | 811 578             |
| Débiteurs                       | 122 941             | 54 276              |
| Intérêts à recevoir             | 12 911              | 12 290              |
| Frais payés d'avance            | 124 488             | 157 955             |
|                                 | <b>2 966 020</b>    | <b>3 082 276</b>    |
| PLACEMENTS (note 4)             | 1 169 978           | 697 817             |
| IMMOBILISATIONS (note 5)        | 73 678              | 137 647             |
|                                 | <b>4 209 676 \$</b> | <b>3 917 740 \$</b> |
| <b>PASSIF</b>                   |                     |                     |
| <b>COURT TERME</b>              |                     |                     |
| Créditeurs (note 6)             | 237 610 \$          | 285 033 \$          |
| Produits perçus d'avance        | 2 540 757           | 2 471 518           |
|                                 | 2 778 367           | 2 756 551           |
| <b>ACTIF NET</b>                |                     |                     |
| Affecté aux immobilisations     | 73 678              | 137 647             |
| Non affecté                     | 1 357 631           | 1 023 542           |
|                                 | 1 431 309           | 1 161 189           |
|                                 | <b>4 209 676 \$</b> | <b>3 917 740 \$</b> |

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION




Administratrices

## Flux de trésorerie

31 mars 2015

|  | 2015<br>\$   | 2014<br>\$   |
|--|--------------|--------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>   |              |              |
| Excédent des produits sur les charges  | 270 120 \$   | 124 957 \$   |
| Élément hors liquidités  |              |              |
| Amortissement des immobilisations  | 102 873      | 96 219       |
|  | 372 993      | 221 176      |
| Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités |              |              |
| Débiteurs  | ( 68 665)    | 201 844      |
| Intérêts à recevoir  | ( 621)       | 2 990        |
| Frais payés d'avance   | 33 467       | ( 37 604)    |
| Créditeurs   | ( 47 423)    | ( 27 057)    |
| Produits perçus d'avance   | 69 239       | 534 899      |
|  | ( 14 003)    | 675 072      |
|  | 358 990      | 896 248      |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>  |              |              |
| Variation des placements   | ( 92 501)    | 576 936      |
| Acquisition d'immobilisations  | ( 38 904)    | ( 141 231)   |
|  | ( 131 405)   | 435 705      |
| <b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>  |              |              |
|  | 227 585      | 1 331 953    |
| <b>LIQUIDITÉS AU DÉBUT</b>   |              |              |
|  | 2 046 177    | 714 224      |
| <b>LIQUIDITÉS À LA FIN (note 7)</b>  |              |              |
|  | 2 273 762 \$ | 2 046 177 \$ |

# Notes complémentaires

31 mars 2015

35

## 1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions*, sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

## 2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

### Placements temporaires et à long terme

Les placements sont constitués d'obligations cotées en bourse. Les obligations échéantes au cours du prochain exercice sont imputées aux placements temporaires. Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

#### TAUX

|                    |     |
|--------------------|-----|
| Mobilier de bureau | 20% |
| Informatique       | 33% |

### Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des produits perçus d'avance.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

### Composition des liquidités

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans les liquidités, l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

### Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

## Notes complémentaires (suite)

31 mars 2015

### Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition :

- selon l'utilisation :
  - postes et messageries
  - imprimerie et photocopie
  - fournitures de bureau
- selon la superficie utilisée :
  - loyer et frais incidents divers

### Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

## 4. PLACEMENTS

|  | JVM                 | 2015                | 2014              |
|--|---------------------|---------------------|-------------------|
| Placements totaux, taux variant entre 1.75 % et 6.25 % | 1 639 570 \$        | 1 601 896 \$        | 1 509 395 \$      |
| Placements temporaires                                 | 443 005             | 431 918             | 811 578           |
| <b>Placements échéant à long terme</b>                 | <b>1 196 565 \$</b> | <b>1 169 978 \$</b> | <b>697 817 \$</b> |

## 5. IMMOBILISATIONS

|                    |                   |                      | 2015<br>\$       | 2014<br>\$        |
|--------------------|-------------------|----------------------|------------------|-------------------|
|                    | Coût              | Amortissement cumulé | Valeur comptable | Valeur comptable  |
| Mobilier de bureau | 69 450 \$         | 67 000 \$            | 2 450 \$         | 1 008 \$          |
| Informatique       | 306 445           | 235 217              | 71 228           | 136 639           |
|                    | <b>375 895 \$</b> | <b>302 217 \$</b>    | <b>73 678 \$</b> | <b>137 647 \$</b> |

## Notes complémentaires (suite)

31 mars 2015

### 6. CRÉDITEURS

|                 | 2015<br>\$        | 2014<br>\$        |
|-----------------|-------------------|-------------------|
| Créanciers      | 125 194 \$        | 141 316 \$        |
| Frais courus    | 40 582            | 20 054            |
| Salaires courus | 71 834            | 123 663           |
|                 | <b>237 610 \$</b> | <b>285 033 \$</b> |

### 7. COMPOSITION DES LIQUIDITÉS

|          | 2015<br>\$   | 2014<br>\$   |
|----------|--------------|--------------|
| Encaisse | 2 273 762 \$ | 2 046 177 \$ |

### 8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrat de bail échéant au 31 août 2018. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 1 354 830 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2015 s'établit à 567 613 \$. Les paiements à effectuer au cours des quatre (4) prochains exercices sont les suivants:

2016 – 156 488 \$; 2017 – 145 883 \$;  
2018 – 159 145 \$; 2019 – 106 097 \$.

L'Ordre possède une option de renouvellement d'une durée de 5 ans.

De plus, l'Ordre s'est engagé par contrat de location exploitation échéant en juin 2015. Le loyer global à payer se chiffre à 28 116 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2015 s'établit à 1 278 \$. Les paiements à effectuer au cours du prochain exercice sont de 1 278 \$.

### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

L'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

### Risque de liquidité

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

### Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de juste valeur sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des obligations cotées en bourse.

## 10. VENTILATION DES CHARGES

|                            | Loyer et frais incidents | Postes et messagerie | Imprimerie et photocopie | Fournitures de bureau | Divers           | 2015              |
|----------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|-----------------------|------------------|-------------------|
| Inspection professionnelle | 38 387 \$                | 17 430 \$            | 521 \$                   | 1 218 \$              | 3 060 \$         | 60 616 \$         |
| Formation continue         | 57 580                   | 4 073                | 781                      | 1 827                 | 3 514            | 67 775            |
| Équivalences               | 19 193                   | 1 211                | 260                      | 609                   | 1 415            | 22 688            |
| Publications               | 19 193                   | 1 211                | 260                      | 609                   | 1 415            | 22 688            |
| Syndic                     | 9 597                    | 714                  | 215                      | 305                   | 991              | 11 822            |
|                            | <b>143 950 \$</b>        | <b>24 639 \$</b>     | <b>2 037 \$</b>          | <b>4 568 \$</b>       | <b>10 395 \$</b> | <b>185 589 \$</b> |

|                            | Loyer et frais incidents | Postes et messagerie | Imprimerie et photocopie | Fournitures de bureau | Divers           | 2014              |
|----------------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|-----------------------|------------------|-------------------|
| Inspection professionnelle | 33 823 \$                | 14 973 \$            | - \$                     | 5 168 \$              | 3 179 \$         | 57 143 \$         |
| Formation continue         | 50 734                   | 6 721                | 1 011                    | 2 434                 | 3 760            | 64 660            |
| Équivalences               | 16 911                   | -                    | -                        | 3 303                 | 1 545            | 21 759            |
| Publications               | 16 911                   | -                    | -                        | 3 255                 | 1 760            | 21 926            |
| Syndic                     | 8 456                    | -                    | -                        | 1 683                 | 1 144            | 11 283            |
|                            | <b>126 835 \$</b>        | <b>21 694 \$</b>     | <b>1 011 \$</b>          | <b>15 843 \$</b>      | <b>11 388 \$</b> | <b>176 771 \$</b> |

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2015

|   | BUDGET              | 2015              | 2014              |
|---|---------------------|-------------------|-------------------|
|   | \$                  | RÉEL              | RÉEL              |
|   | \$                  | \$                | \$                |
| <b>ANNEXE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>             |                     |                   |                   |
| Salaires et charges sociales                          | 456 000 \$          | 402 934 \$        | 440 777 \$        |
| Abonnements   | 1 400               | 466               | 1 164             |
| Agrément dentaire                                     | 35 000              | 34 898            | 44 185            |
| Assurances générales et taxes                         | 800                 | 605               | 540               |
| Conseil interprofessionnel du Québec                  | 32 000              | 31 368            | 30 209            |
| Cotisations et affiliations                           | 4 000               | 2 744             | 3 530             |
| Entretien et réparations – équipements                | 3 100               | 2 940             | 2 435             |
| Formation de personnel                                | 8 000               | 3 049             | 6 732             |
| Fournitures de bureau et papeterie                    | 5 700               | 1 836             | 2 478             |
| Frais d'imprimerie et photocopies                     | 35 000              | 32 601            | 7 360             |
| Frais de déplacement, de séjours et de représentation | 10 000              | 6 094             | 23 959            |
| Frais divers  | 6 000               | 3 508             | 4 039             |
| Frais de poste et messagerie                          | 27 000              | 22 461            | 19 928            |
| Informatique  | 50 500              | 34 822            | 38 388            |
| Frais bancaires                                       | 57 000              | 57 799            | 44 192            |
| Location d'équipements                                | 7 000               | 6 191             | 7 267             |
| Loyer et frais incidents                              | 47 000              | 47 983            | 41 738            |
| Rapport annuel  | 5 500               | 3 557             | 4 921             |
| Services professionnels                               | 192 450             | 158 105           | 114 944           |
| Téléphone et service téléphonique                     | 6 500               | 3 533             | 5 517             |
| Amortissement des immobilisations                     | 90 000              | 102 873           | 96 219            |
|   | <b>1 079 950 \$</b> | <b>960 367 \$</b> | <b>940 522 \$</b> |

### ANNEXE 2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

|                           |                  |                  |                  |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Honoraires de présence    | 26 600 \$        | 24 862 \$        | 19 335 \$        |
| Frais de déplacement      | 33 000           | 20 410           | 36 037           |
| Frais de repas            | 3 400            | 2 598            | 2 263            |
| Assurances responsabilité | 2 000            | 1 744            | 1 744            |
| Conférences téléphoniques | 4 000            | 2 669            | 1 735            |
| Formation                 | 1 000            | 252              | 21 728           |
| Divers                    | 10 800           | 10 864           | 4 501            |
|                           | <b>80 800 \$</b> | <b>63 399 \$</b> | <b>87 343 \$</b> |

## Renseignements complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2015

|   | BUDGET<br>\$      | 2015<br>RÉEL<br>\$ | 2014<br>RÉEL<br>\$ |
|---|-------------------|--------------------|--------------------|
| <b>ANNEXE 3 - COMITÉ EXÉCUTIF</b>                     |                   |                    |                    |
| Honoraires présidence                                 | 75 000 \$         | 76 733 \$          | 42 336 \$          |
| Charge sociales de l'employeur                        | ---               | 18 931             | ---                |
| Déplacements présidence                               | 22 000            | 22 319             | 12 396             |
| Honoraires de présence                                | 7 100             | 8 135              | 4 130              |
| Frais de déplacement du comité                        | 9 500             | 5 322              | 4 655              |
| Divers  | 4 900             | 4 775              | 2 248              |
|   | <b>118 500 \$</b> | <b>136 215 \$</b>  | <b>65 765 \$</b>   |
| <b>ANNEXE 4 - COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE</b> |                   |                    |                    |
| Salaires et charges sociales                          | 245 000 \$        | 225 639 \$         | 236 510 \$         |
| Honoraires de présence                                | 3 150             | 2 895              | 1 795              |
| Fournitures de bureau                                 | ---               | 1 739              | 5 169              |
| Frais de déplacement                                  | 34 000            | 32 995             | 26 542             |
| Loyer et frais incident                               | 63 300            | 38 870             | 33 823             |
| Frais de postes et messagerie                         | ---               | 17 430             | 14 972             |
| Divers  | 4 700             | 6 146              | 4 664              |
|   | <b>350 150 \$</b> | <b>325 714 \$</b>  | <b>323 475 \$</b>  |
| <b>ANNEXE 5 - COMITÉ DE LA FORMATION</b>              |                   |                    |                    |
| Honoraires de présence                                | 400 \$            | 200 \$             | ---                |
| Divers  | 300               | 109                | ---                |
|   | <b>700 \$</b>     | <b>309 \$</b>      | <b>---</b>         |
| <b>ANNEXE 6 - COMITÉ DES FINANCES</b>                 |                   |                    |                    |
| Honoraires de présence                                | ---               | 225 \$             | ---                |
| Divers  | ---               | 94                 | ---                |
|   | <b>---</b>        |                    |                    |

## Renseignements complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2015

|  | BUDGET            | 2015              | 2014              |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
|  | \$                | \$                | \$                |
| <b>ANNEXE 7 - COMITÉ DE FORMATION CONTINUE</b> |                   |                   |                   |
| Salaires et charges sociales                   | 184 000 \$        | 169 676 \$        | 128 943 \$        |
| Honoraires de présence                         | 2 200             | 1 525             | 1 300             |
| Frais de déplacement                           | 1 700             | 1 119             | 1 042             |
| Formation continue                             | 89 500            | 61 825            | 93 686            |
| Congrès  | 393 000           | 382 893           | ---               |
| Divers   | 200               | 2 788             | 3 781             |
| Frais bancaires                                | 14 000            | 13 840            | 10 541            |
| Frais de postes et messagerie                  | ---               | 4 073             | 6 721             |
| Frais d'imprimerie et photocopies              | ---               | 781               | 1 011             |
| Fournitures de bureau                          | ---               | 1 827             | 2 434             |
| Loyer et frais incidents                       | 74 700            | 58 306            | 50 734            |
|  | <b>759 300 \$</b> | <b>698 653 \$</b> | <b>300 193 \$</b> |

### ANNEXE 8 - COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

|                                 |                  |                  |                  |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Salaires et charges sociales    | 53 000 \$        | 42 274 \$        | 60 263 \$        |
| Charges sociales de l'employeur | ---              | 9 064 \$         | ---              |
| Honoraires de présence          | 950              | 390              | 730              |
| Fournitures de bureau           | ---              | 2 080            | 3 303            |
| Frais de déplacement            | 900              | ---              | 694              |
| Loyer et frais incidents        | 26 200           | 19 435           | 16 911           |
| Divers                          | 10 500           | 9 623            | 10 056           |
|                                 | <b>91 550 \$</b> | <b>82 866 \$</b> | <b>91 957 \$</b> |

## Renseignements complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2015

|   | BUDGET            | 2015              | 2014              |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
|   | \$                | RÉEL              | RÉEL              |
|   | \$                | \$                | \$                |
| <b>ANNEXE 9 - COMITÉ DES PUBLICATIONS</b> |                   |                   |                   |
| Salaires et charges sociales              | 62 000 \$         | 56 340 \$         | 38 184 \$         |
| Honoraires de présence                    | 1 500             | 985               | 930               |
| Frais de déplacement                      | 1 000             | 990               | 840               |
| Fournitures de bureau                     | ---               | 2 080             | 3 256             |
| Loyer et frais incidents                  | 25 900            | 19 435            | 16 911            |
| Divers                                    | ---               | 1 378             | 1 759             |
| Explorateur                               |                   |                   |                   |
| Frais de production                       | 66 000            | 64 092            | 72 928            |
| Frais de poste                            | 31 000            | 26 169            | 24 126            |
| Mots d'Ordre                              |                   |                   |                   |
| Frais de production                       | 5 000             | 3 692             | 5 537             |
| Frais de poste                            | 10 000            | 9 353             | 13 485            |
|   | <b>202 400 \$</b> | <b>184 514 \$</b> | <b>177 956 \$</b> |

### ANNEXE 10 - PLAN STRATÉGIQUE

|                           |                   |                   |                   |
|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Honoraires professionnels | 30 000 \$         | 16 528 \$         | 109 897 \$        |
| Promotion aux membres     |                   |                   |                   |
| Assurance responsabilité  | 48 000            | 43 774            | 45 898            |
| Impression et autres      | 52 400            | 35 240            | 47 673            |
| Promotion au public       |                   |                   |                   |
| Activités provinciales    | 31 500            | 31 482            | 22 422            |
| Placement média           | 18 000            | 13 920            | 25 068            |
|                           | <b>179 900 \$</b> | <b>140 944 \$</b> | <b>250 958 \$</b> |

## Renseignements complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2015

|  | BUDGET<br>\$      | 2015<br>RÉEL<br>\$ | 2014<br>RÉEL<br>\$ |
|--|-------------------|--------------------|--------------------|
| <b>ANNEXE 11 - BUREAU DU SYNDIC ET CONSEIL DE DISCIPLINE</b> |                   |                    |                    |
| <b>BUREAU DU SYNDIC – GÉNÉRAL</b>                            |                   |                    |                    |
| Salaires et charges sociales                                 | 3 300 \$          | 8 077 \$           | 3 220 \$           |
| Charges sociales de l'employeur                              | ---               | 1 122              | ---                |
| Honoraires de présence                                       | 16 000            | 15 500             | 14 543             |
| Fournitures de bureau  | ---               | 1 233              | 1 683              |
| Frais de déplacement   | 6 500             | 3 965              | 6 452              |
| Loyer et frais incidents                                     | 12 500            | 9 718              | 8 456              |
| Divers   | 2 500             | 2 778              | 2 591              |
|  | 40 800            | 42 393             | 36 945             |
| <b>BUREAU DU SYNDIC - PRATIQUE ILLÉGALE</b>                  | 53 000            | 47 299             | 59 430             |
| <b>CONSEIL DE DISCIPLINE</b>                                 | 21 000            | 18 354             | 31 478             |
|  | <b>114 800 \$</b> | <b>108 046 \$</b>  | <b>127 853 \$</b>  |









Ordre des  
**hygiénistes dentaires**  
du Québec

1155, boulevard Robert-Bourassa  
Bureau 1212  
Montréal (Québec) H3B 3A7

Téléphone : 514 284-7639  
Sans frais : 1 800 361-2996  
Télécopieur : 514 284-3147

Courrier électronique : [info@ohdq.com](mailto:info@ohdq.com)  
Site Internet : [www.ohdq.com](http://www.ohdq.com)



Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1203-2573